



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E169553 VALABLE JUSQU'AU 30/11/2025

ÉDITÉ LE 17/10/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-DENIS

Siret : 798 082 178 00012

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0014500 0014

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE LUN2404384

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE LUN2404384

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : RENOVATION CAROTTAGE REUNION

Sigle : RCR
34 CHEMIN MANOUILH
ILET À VIDOT
HELL BOURG
97433 SALAZIE

Téléphone : 06 92 09 09 20

Fax :

Portable : 06 92 09 09 20

Responsabilité légale :

MOREAU MICHEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet :

E-mail : rcr.reunion.secretariat@gmail.com

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2 Chiffre d'affaires H.T. : 860 700 Tranche de classification : CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	6	23/07/2021
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

QUALIBAT REUNION
C/O FRBTP
RUE DU PONT
CS 41051
97404 SAINT-DENIS CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.